



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2008-07-79 sur l'augmentation du fonds de roulement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Augmentation du fonds de roulement**

Le fonds de roulement constitué en vertu du règlement RV-2002-00-16 sur le fonds de roulement, augmenté par les règlements RV-2003-00-68, RV-2003-01-67, RV-2004-02-93 et RV-2005-04-17, est à nouveau augmenté d'un montant de 500 000 \$ approprié à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2007 de la Ville de Lévis.

Adopté le 2 septembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 SEPTEMBRE 2008**